

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 21 juin 2017 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Harold Chassé, maire de Saint-René-de-Matane  
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Alain Dugas, maire de Les Méchins  
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule  
Serge Gendron, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Clarence Lévesque, maire de Saint-Léandre  
André Morin, maire de Grosses-Roches et préfet  
Dominique Ouellet, maire suppléant de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h 10.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 mai 2017
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 juin 2017
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 juin 2017
  - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 21 juin 2017
  - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 21 juin 2017
5. Dossiers régionaux
  - 5.1 Autorisation signature – Entente sectorielle visant à supporter la commercialisation des produits bioalimentaires du Bas-Saint-Laurent 2017-2018
  - 5.2 Règles d'attribution des terres du domaine de l'État – Demande de modifications pour encourager la réalisation de projets éoliens communautaires
  - 5.3 Demande d'appui – Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent – Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)

- 5.4 Lettre du ministre de la Sécurité publique – Annonce d'une aide financière pour 2016-2017 dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 (bonification service de travail de rue)
  - 5.4.1 Autorisation signature – Entente avec le MSP
  - 5.4.2 Autorisation signature – Entente avec la Maison des Jeunes de Matane
- 5.5 Lettre de la ministre responsable des Aînés – Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 5.6 SportsQuébec – Sollicitation urgente d'un milieu hôte pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019
- 5.7 Bulletins sur le marché du travail, bilan 2016 (région Bas-Saint-Laurent et province de Québec)
- 5.8 Autorisation signature – Convention d'aide financière pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2017-2020 de la MRC de La Matanie
- 5.9 CDRIN / L'Alt Numérique
- 5.10 CISSS BSL – Campagne éradication herbe à poux
- 5.11 Réduction des délais de réservation du transport collectif
- 5.12 Implantation d'une cellule régionale des acteurs en développement économique du Bas-Saint-Laurent
- 6. Administration générale / développement local et régional
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
    - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
    - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
    - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie
    - 6.1.4 Cp - Génie civil
    - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
    - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie
    - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
    - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
  - 6.2 Procès-verbal de la vente d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes tenue le 8 juin 2017
  - 6.3 FDT – Adoption du rapport d'activités du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017
  - 6.4 Recommandations du comité administratif / investissement (résolutions 359-06-17 à 363-06-17 et 368-06-17)
    - 6.4.1 #DLR-2017-008
    - 6.4.2 #DLR-2017-009
    - 6.4.3 #DLR-2017-010
    - 6.4.4 #DLR-2017-011
    - 6.4.5 #DLR-2017-012
    - 6.4.6 #DLR-2017-013
  - 6.5 Déclaration de services - développement local et régional
  - 6.6 Comité de développement économique et entrepreneurial (CDEE) – Désignation des membres
  - 6.7 Plan de développement du transport collectif – juin 2017
  - 6.8 Recommandation du comité administratif (résolution numéro 356-06-17) – Demande d'aide financière de la SÉPAQ – projet de "mise à niveau de la signalisation sur le territoire de la Réserve faunique de Matane"
  - 6.9 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne 2016
  - 6.10 Fédération québécoise des municipalités (FQM)
    - 6.10.1 76<sup>e</sup> Congrès annuel de la FQM, les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec / Date limite pour la transmission de propositions pour l'AGA : 28 juillet 2017
    - 6.10.2 Appui à la FQM – Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
  - 6.11 Autorisation paiement – Sani-Manic – Contrat de vidanges de fosses septiques pour le secteur de Baie-des-Sables, année 2017
  - 6.12 Édifice de La Matanie – Résultats de l'appel d'offres – Travaux de rénovation
  - 6.13 Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2017-2018 – Autorisation de verser un montant de 6 400 \$ :
    - 6.13.1 projet "Étude pour un bâtiment multifonctionnel" de la municipalité de Les Méchins
    - 6.13.2 projets "loisirs, nouveau sentier et soutien aux organismes" de la municipalité de Saint-Léandre
- 7. Évaluation foncière
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement

- 8.1 Réception du second projet de règlement VM-89-169 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane
- 8.2 Réception des premier et second projets de règlement VM-89-170 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane
- 8.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-171 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane
- 8.4 Réception du projet de règlement VM-89-172 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane
- 8.5 Réception du second projet de règlement numéro 2017-02 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin d'autoriser la classe d'usage "poste d'essence" dans la zone 16-C
- 8.6 Société d'habitation du Québec (SHQ) – Aide financière de 240 000 \$ pour 2017-2018 dans le cadre du programme RénoRégion (PRR)
  - 8.6.1 PRR – Critères d'analyse
  - 8.6.2 PRR – Valeur maximale des résidences admissibles
  - 8.6.3 PRR – Appel de projets
- 8.7 Demande formelle de travaux d'entretien d'une section d'un cours d'eau à Saint-Ulric
- 8.8 Dépôt et adoption du rapport de suivi de la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie – année 2016
- 8.9 Plan intégré Rivière Matane
- 8.10 Recommandations de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent concernant la démarche de consultation sur le contenu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire
- 9. Génie forestier
  - 9.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
    - 9.1.1 Adoption du Rapport annuel 2016-2017 du PADF
    - 9.1.2 Adoption du Plan d'action 2017-2018 du PADF
  - 9.2 Répartition des profits engendrés en 2016 par les activités forestières et foncières sur les TPI
  - 9.3 Compensation municipale relativement aux activités forestières 2016
  - 9.4 Lettre du MÉRN – Rencontre d'information à venir concernant l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
- 10. Service régional de génie civil
- 11. Service régional de sécurité incendie
  - 11.1 Embauche de pompiers à temps partiel
    - 11.1.1 M. Renaud Simard – caserne Sainte-Félicité
    - 11.1.2 M. Tommy Marceau – caserne Sainte-Félicité
    - 11.1.3 M. Michael Gagnon – caserne Les Méchins
    - 11.1.4 M. Jason Damien – caserne Saint-René-de-Matane
  - 11.2 Habits de combat incendie
- 12. Période de questions
- 13. Varia
- 14. Fermeture de la séance

---

## **RÉSOLUTION 370-06-17**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour, en ajoutant le point suivant et en laissant le point *Varia* ouvert :

11.1.5 « M. Jean-François Gagnon – caserne Saint-René-de-Matane ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 371-06-17**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 17 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 mai 2017 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 mai 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 372-06-17**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 juin 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 juin 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 373-06-17**

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 6 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 juin 2017 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 6 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 374-06-17**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 21 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 21 juin 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 21 juin 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 375-06-17**

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 21 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 21 juin 2017 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 21 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 376-06-17**

**AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE SECTORIELLE VISANT À SUPPORTER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOALIMENTAIRES DU BAS-SAINT-LAURENT 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAPAQ a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAPAQ contribue par son intervention au développement régional et territorial;

**CONSIDÉRANT QUE** les Saveurs du Bas-Saint-Laurent a pour mission de faciliter la commercialisation des produits bioalimentaires de la région, d'une part, par la promotion d'une marque de prestige et, d'autre part, par des services adaptés qui respectent la réalité propre de chacune des entreprises membres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette dernière loi (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.3), une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du Gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE**, par le biais de la présente entente, les parties conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de supporter la commercialisation des produits bioalimentaires du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'entente supralocale était anciennement financée par le Fonds de développement régional (FDR), lequel a vu son financement être inclus à l'intérieur du FDT des différentes MRC du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'*Entente sectorielle visant à supporter la commercialisation des produits bioalimentaires du Bas-Saint-Laurent 2017-2018* se terminant le 31 mars 2018 et la contribution maximale de la MRC pour un montant de 9 472 \$, laquelle sera financée par le FDT (volet supralocal – anciennement FDR);

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, soit et est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 377-06-17**

#### **RÈGLES D'ATTRIBUTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – DEMANDE DE MODIFICATIONS POUR ENCOURAGER LA RÉALISATION DE PROJETS ÉOLIENS COMMUNAUTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (LCM, art. 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance » souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande que cette modification au programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais, soit avant la fin de la présente session parlementaire;

**DE** transmettre copie de la présente résolution au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Richard Lehoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 378-06-17**

#### **DEMANDE D'APPUI – LES PRODUCTEURS DE LAIT DU BAS-SAINT-LAURENT – EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALÉNA)**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

**CONSIDÉRANT QUE** le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

**CONSIDÉRANT QUE**, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau, d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre;

**DE** transmettre copie de la présente résolution au député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, monsieur Rémi Massé, et au président des Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent, monsieur Gabriel Belzile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 379-06-17**

**AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AIDE FINANCIÈRE POUR 2016-2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 (BONIFICATION SERVICE DE TRAVAIL DE RUE)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 152-03-17 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière pour la bonification du service de travail de rue;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 37 500 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 a été accordée à la MRC de La Matanie par le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 permettant l'embauche d'un deuxième travailleur de rue sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'Entente relative au versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 et la contribution maximale de la MRC pour un montant de 10 000 \$, financé par le FDT;

**QUE** le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 380-06-17**

**AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA MAISON DES JEUNES DE MATANE – AIDE FINANCIÈRE DU MSP POUR 2016-2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 (BONIFICATION SERVICE DE TRAVAIL DE RUE)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 152-03-17 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière pour la bonification du service de travail de rue;



**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 37 500 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 a été accordée à la MRC de La Matanie par le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 permettant l'embauche d'un deuxième travailleur de rue sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des Jeunes de Matane – La Lucarne est l'organisme pivot en travail de rue pour la MRC et possède déjà une entente avec la MRC pour ce service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature d'une entente avec la Maison des Jeunes de Matane – La Lucarne pour la fourniture des services d'un deuxième travailleur de rue, laquelle sera financée à partir des sommes versées par le ministère de la Sécurité publique (37 500 \$) et de la contribution de la MRC (10 000 \$) telle que décrite à la résolution numéro 152-03-17;

**QUE** le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 381-06-17**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE COSMOSS 2017-2020 DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche COSMOSS vise à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS, signataire de l'Accord de coopération, depuis le début, et fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur André Morin, préfet, madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de La Matanie au sein du CLC, ou monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC, la Convention d'aide financière pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2017-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 382-06-17**

#### **CDRIN / L'ALT NUMÉRIQUE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 286-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le projet « Incubateur d'entreprises en imagerie numérique » du Cégep de Matane et du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN);

**CONSIDÉRANT QUE** ladite résolution autorisait le signature d'une entente faisant appel au financement de la MRC de La Matanie sur une période de trois ans, lequel était réparti comme suit :

- Année 1 – 40 000 \$;
- Année 2 – 40 000 \$;
- Année 3 – 20 000 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 691-12-15 autorisant le versement de l'aide financière prévue à l'entente pour sa première année au montant de 40 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons d'organisation et de ressources humaines le projet d'incubateur a été suspendu après sa première année;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017, un organisme à but non lucratif, l'Alt Numérique, a été créé pour assurer la relance du projet et assumer sa gestion, soit une partie des activités sous la responsabilité du CDRIN en vertu d'entente relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le changement de gouvernance oblige la présentation d'un nouveau projet et la signature d'une nouvelle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente faisait intervenir divers partenaires, soit la ville de Matane, la SADC de la région de Matane, le Cégep de Matane, lesquels devront maintenir leurs engagements en faveur du projet et intervenir dans la nouvelle entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QU'**un protocole d'entente soit conclu avec les partenaires, soit L'Alt Numérique, le Cégep de Matane, le CDRIN, la ville de Matane et la SADC de la région de Matane pour relancer le projet, lequel inclura une contribution de 60 000 \$ de la MRC de La Matanie répartie pour les années 2017-2018 et 2018-2019 assumée par le FDT volet « Collaborations spéciales »;

**QUE** messieurs André Morin, préfet, et Olivier Banville, directeur général par intérim, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 383-06-17**

#### **RÉDUCTION DES DÉLAIS DE RÉSERVATION DU TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs usagers ont manifesté le besoin d'un délai de réservation moins grand pour certains types de déplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de Transport collectif souhaite continuer à augmenter son nombre de déplacements pour atteindre environ 8 350 déplacements en 2017 (7 266 en 2016);

**CONSIDÉRANT QUE** la totalité des heures du contrat en transport collectif ne sont pas utilisées et qu'une réaffectation budgétaire est possible pour procéder à une période d'essai de trois mois;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée avec le Relais Santé pour les groupes de jour afin de disponibiliser l'autobus du transport collectif et que l'autobus disponible pour les cas de bris serait utilisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Relais Santé et les Autobus Dionne ont été avisés dudit projet et ont donné leur accord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**DE** réaffecter une somme maximale de 3 000 \$ du poste frais contrat d'autobus vers service professionnel et équipement divers selon les estimations budgétaires suivantes :

- Matériel pour Wifi ..... 230 \$
- Forfait internet (3 mois) ..... 200 \$
- Tablette et support ..... 600 \$
- Service de programmation .... 1 970 \$  
(version BETA)
- TOTAL..... 3 000 \$**

**DE** rendre applicable dès la rentrée scolaire du Cégep, en août 2017, la réduction des délais de réservation à 1 ou 2 heure(s) et de faire la diffusion et la promotion appropriées à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 384-06-17**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 7 015,05 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 444,12 \$, les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 40 114,88 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 033,53 \$, représentant un grand total de 58 607,58 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 385-06-17**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 1 624,69 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 705,59 \$, les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 40 624,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 507,04 \$, représentant un grand total de 53 461,67 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 386-06-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 20 795,37 \$, la liste des chèques émis au montant de 6 250,65 \$, les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 63 733,69 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 148,04 \$, représentant un grand total de 99 927,75 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 387-06-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 692,68 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 159,25 \$,

les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 19 972,64 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 095,94 \$, représentant un grand total de 27 920,51 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 388-06-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 121 072,86 \$, la liste des chèques émis au montant de 201 596,00 \$, les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 103 223,20 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 22 160,91 \$, représentant un grand total de 448 052,97 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 17 795,18 \$, la liste des chèques émis au montant de 12 108,24 \$, les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 17 358,49 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 400,05 \$, représentant un grand total de 49 661,96 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 389-06-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 1 422,60 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 966,83 \$, les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 4 250,24 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 817,28 \$, représentant un grand total de 8 456,95 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 390-06-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – *TNO RIVIÈRE-BONJOUR***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017 au montant de 2 143,58 \$, la liste des chèques émis au montant de 536,02 \$, les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 2 230,68 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 569,36 \$, représentant un grand total de 5 479,64 \$ pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 391-06-17**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI 2017 AU 15 JUIN 2017 – *FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 30-04-2017 au 10-06-2017 au montant de 552,28 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 143,30 \$, représentant un grand total de 695,58 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 mai 2017 au 15 juin 2017 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Olivier Banville, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 392-06-17**

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION DU RAPPORT D’ACTIVITÉS ET DE LA REDDITION DE COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017**

**CONSIDÉRANT** l’entente de délégation intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et la MRC de La Matanie concernant la gestion du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour le financement de toute mesure de développement local et régional;

**CONSIDÉRANT** le rapport d’activités et la reddition de comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 de la MRC de La Matanie dans le cadre du FDT;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance desdits documents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l’unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie adopte le Rapport des activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT), dépose l’information sur le site Internet de la MRC et transmette le document ainsi que la résolution d’adoption à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

**QUE** la MRC de La Matanie adopte la reddition de comptes pour 2016-2017 et transmette le tableau de saisie des données via le PGAMR du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 393-06-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-008**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu’il agisse en tant que comité d’investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l’analyse du dossier #DLR-2017-008 et la recommandation de l’analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 100 000 \$ respecte les critères d’admissibilité et d’analyse du Fonds local d’investissement (FLI) et du Programme d’accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra l’achat d’une machinerie afin d’accroître la productivité de l’entrepreneur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-008, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Conventionnel, de 25 000 \$, au taux de TP +4.3 % sur 5 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 4 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expansion.

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 394-06-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-009**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-009 et la recommandation de l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 200 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra le rachat du siège de l'entreprise et la réalisation d'un projet d'agrandissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-009, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Expansion, de 25 000 \$, au taux de TP +4.5 % sur 5 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expansion.

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 395-06-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-010**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-010 et la recommandation de l'analyste financière de la MRC;



**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 25 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra d'améliorer le processus d'approvisionnement pour obtenir une économie d'échelle sur les achats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-010, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Démarrage, de 15 000 \$, au taux de TP +5.3 % sur 3 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 1 500 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Démarrage.

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 396-06-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-011**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-011 et la recommandation de l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 65 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra d'investir dans les équipements préalablement en location;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-011, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Consolidation, de 15 000 \$, au taux de TP +5.3 % sur 42 mois, avec un moratoire sur les intérêts de six mois;
- **D'**autoriser une subvention de 4 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Consolidation.

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 397-06-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-012**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-012 et la recommandation de l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 40 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra de diversifier l'offre touristique de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-012, comme suit :

- **D'**autoriser une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Démarrage/Expansion.

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 398-06-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2017-013**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-013 et la recommandation de l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 305 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra d'assurer la pérennité d'un service de proximité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2017-013, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Conventionnel, de 15 000 \$, au taux de TP +5.5 % sur 5 ans;

- **D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI), volet Relève, de 15 000 \$, sans intérêts sur 5 ans;**
- **D'autoriser une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE), volet Démarrage.**

**QUE** le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 399-06-17**

#### **DECLARATION DE SERVICES – DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du 2<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional de la FQM, le 26 avril dernier, il a été suggéré aux MRC d'adopter des déclarations de services pour leur équipe de développement local et régional;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du document « Déclaration de services »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**D'adopter la « Déclaration de services » en développement local et régional de la MRC de La Matanie et de diffuser un communiqué à ce sujet.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 400-06-17**

#### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT** le Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie (mise à jour, juin 2017) préparé par la directrice du service pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du document;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

**DE** prendre acte du Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie (mise à jour, juin 2017) et de transmettre le document au MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 401-06-17**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SÉPAQ – PROJET DE "MISE À NIVEAU DE LA SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE"**

**CONSIDÉRANT** le projet de « mise à niveau de la signalisation sur le territoire de la Réserve faunique de Matane »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se retrouve aussi sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC de La Matanie et que la MRC a été approchée pour participer financièrement au projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité administratif (résolution numéro 356-06-17);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière de 15 000 \$ au projet de « mise à niveau de la signalisation sur le territoire de la Réserve faunique de Matane », à partir des surplus non affectés du TNO de Rivière-Bonjour, conditionnellement à la preuve de réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 402-06-17**

#### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - 76<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM, LES 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2017 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à participer au 76<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec sous le thème « *Fiers de notre monde* »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de monsieur André Morin, préfet, madame Line Ross, directrice générale, et monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, au 76<sup>e</sup> Congrès de la FQM qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec;

**D'autoriser** les dépenses d'inscription et d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses;

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de monsieur Denis Santerre seront assumés par la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 403-06-17**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE BAIE-DES- SABLES, ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septiques à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 036568 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Baie-des-Sables, année 2017, au montant de 29 970 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 036568 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2017, pour le secteur de Baie-des-Sables, au montant de 34 458,01 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 404-06-17**

##### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 180-03-17 mandatant la firme d'architectes Jean Dallaire afin de procéder à un appel d'offres en vue de la réparation et la correction des cloisonnements résistant au feu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mai 2017 et que trois (3) soumissionnaires ont répondu de façon conforme, soit Construction Sogesco (125 535 \$), Duotech Construction (117 800 \$) et Construction CEG (94 450 \$);

**CONSIDÉRANT** les prix soumis excèdent les estimés préparés par la firme Jean Dallaire, architectes, et les montants des travaux autorisés par le règlement numéro 269-2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**DE** rejeter les trois propositions reçues et de revoir la planification desdits travaux de l'Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 405-06-17**

##### **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) VOLET LOCAL 2017-2018 – PROJET "ÉTUDE POUR UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL" DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS – AUTORISATION DE VERSER UN MONTANT DE 6 400 \$**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2017-154 de la municipalité de Les Méchins demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, pour le projet « Étude pour un bâtiment multifonctionnel »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 6 400 \$ à la municipalité de Les Méchins dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2017-2018, afin de permettre la réalisation du projet « Étude pour un bâtiment multifonctionnel »;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 406-06-17**

### **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) VOLET LOCAL 2017-2018 – PROJET "APPROVISIONNEMENT EN EAU POUR LA PATINOIRE" DU COMITÉ DES LOISIRS LES P'TITS LÉANDRE / PROJETS "NOUVEAU SENTIER GROTTES DES FÉES" ET "SOUTIEN AUX ORGANISMES" DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-LÉANDRE – AUTORISATION DE VERSER UN MONTANT DE 6 400 \$**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 1706-11 de la municipalité de Saint-Léandre demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, selon la répartition suivante :

- Comité des loisirs – projet « Approvisionnement en eau pour la patinoire » – 2 500 \$;
- Corporation de développement local – projet « Nouveau sentier Grotte des fées » – 2 400 \$ »;
- Corporation de développement local – projet « Soutien aux organismes » – 1 500 \$ ».

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement des montants de 2 500 \$ au Comité des loisirs Les P'tits Léandre et 3 900 \$ à la Corporation de développement local de Saint-Léandre dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2017-2018, afin de permettre la réalisation des projets « Approvisionnement en eau pour la patinoire » et « Nouveau sentier Grotte des fées » et « Soutien aux organismes »;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 407-06-17**

### **SHQ – AIDE FINANCIÈRE DE 240 000 \$ POUR 2017-2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) – CRITÈRES D'ANALYSE ET VALEUR MAXIMALE DES RÉSIDENCES ADMISSIBLES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir des critères d'analyse pour déterminer le choix des dossiers qui seront traités par la MRC de La Matanie dans le cadre du programme RénoRégion 2017-2018 parmi l'ensemble des demandes d'aide déposées par les ménages à faible revenu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie doit aussi déterminer la valeur maximale des résidences admissibles laquelle ne peut pas dépasser 100 000 \$ et exclut la valeur du terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** les demandes d'aide financière transmises par les ménages à faible revenu dans le cadre du programme RénoRégion 2017-2018 soient traitées en accordant la priorité, en tenant compte du nombre d'occupants, aux ménages ayant les plus bas revenus;

**QUE** la MRC de La Matanie maintienne inchangée la valeur maximale des résidences admissibles à une aide financière dans le cadre du programme RénoRégion 2017-2018, soit une valeur de 100 000 \$, excluant le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 408-06-17**

#### **DEMANDE FORMELLE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE SECTION D'UN COURS D'EAU À SAINT-ULRIC**

**CONSIDÉRANT** la demande formelle d'entretien d'une section d'un cours d'eau, sous la compétence de la MRC, soumise par monsieur Pierre Reichenbach, producteur agricole du Ranch Danclau inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle demande d'entretien concerne un autre tronçon de la branche numéro 1 du cours d'eau Pascal-Santerre pour lequel le comité administratif (résolution numéro 492-09-16, adoptée le 6 septembre 2016) a déjà autorisé la réalisation de travaux d'entretien sur deux tronçons de 330 mètres et de 160 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sur ce troisième tronçon devront être réalisés sur une longueur d'environ 290 mètres;

**CONSIDÉRANT QU'**un acte d'accord de la municipalité de la Paroisse de Saint-Ulric, datant du 3 juin 1972, atteste que ce cours d'eau a été aménagé sur toute sa longueur pour favoriser le drainage des terres agricoles environnantes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'épaisseur à creuser et le volume de sédiments à enlever du tronçon 3 seront déterminés à la suite des relevés topographiques à effectuer par le Service régional de génie civil de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la réalisation des travaux, la MRC devra transmettre un avis de projet, avec plans et devis, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution du Service régional de génie civil de la MRC est indispensable pour la préparation du document de projet;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande faite par le conseiller en environnement et cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

**QUE** soit autorisée la réalisation des travaux d'entretien du tronçon 3 du cours d'eau faisant l'objet de la demande en vue de faciliter le drainage des terres agricoles du secteur;

**QUE** le conseiller en environnement et cours d'eau, monsieur Nixon Sanon, soit mandaté au nom de la MRC de La Matanie pour :

- soumettre un avis de projet préalable aux travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- présenter une demande d'examen du projet auprès de Pêches et Océans Canada et, s'il y a lieu, transmettre une demande d'autorisation;

**QUE** le conseiller en environnement et cours d'eau soit mandaté également pour superviser les travaux de concert avec le Service régional de génie civil de la MRC et pour faire le suivi auprès du MDDELCC;

**QUE** la présente résolution reste conditionnelle à l'obtention par le requérant d'une résolution du Conseil municipal de Saint-Ulric approuvant la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau;

**QUE** les frais des travaux d'entretien du cours d'eau, lesquels incluent les frais relatifs aux relevés topographiques, l'enlèvement et l'épandage des sédiments, la remise en état du terrain, de même que les frais des divers permis, soient assumés par le requérant, monsieur Pierre Reichenbach, Ranch Danclau inc., lequel devra préalablement s'y engager par écrit auprès de la MRC de La Matanie et fournir un plan de gestion et d'épandage des sédiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 409-06-17**

#### **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2016, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, ledit rapport leur ayant été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2016, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau;

**QUE** le Rapport de suivi du PGMR soit transmis, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard le 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 410-06-17**

#### **PLAN INTÉGRÉ RIVIÈRE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'aménagement et de l'urbanisme a soumis une proposition de projet afin de réaliser une planification intégrée du corridor de la rivière Matane, notamment à des fins de mise en valeur récréotouristique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet prévoit différentes phases de réalisation en tenant compte du découpage de la rivière Matane en tronçons, dont celui situé entre l'embouchure de la rivière et le barrage Mathieu-D'Amours a été jugé prioritaire;



**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce projet nécessitera la consultation de nombreux partenaires par souci de transparence et d'acceptabilité sociale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater le service de l'aménagement et de l'urbanisme pour la réalisation de la première phase du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 411-06-17**

#### **RECOMMANDATIONS DE LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-LAURENT CONCERNANT LA DÉMARCHE DE CONSULTATION SUR LE CONTENU DES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement est présentement en consultation sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT auront un impact majeur sur la planification du territoire québécois pour les 15 à 20 prochaines années;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation de la démarche de renouvellement des OGAT s'est tenue à Rimouski le 29 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du MAMOT lors de la rencontre du 29 mai dernier annonçait des OGAT plus souples et adaptées au contexte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de documents des futures OGAT mettent en lumière un très faible diagnostic des milieux ruraux, qui ne représente pas notre réalité rurale éloignée des grands centres urbains;

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu des futures OGAT vise principalement à des enjeux urbains, voire métropolitains;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT demandent que soient mis en place des pôles régionaux et d'y concentrer tous types de développement au détriment des autres municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT exigent 136 actions obligatoires pour les MRC afin de se conformer, et ce, dans des champs de compétences municipaux inédits, voire dépassant les compétences réelles établies par le cadre juridique en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences des futures OGAT en matière agricole sont démesurées et peu justifiées, notamment dans les milieux ruraux périphériques;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT vont augmenter de manière très importante la lourdeur administrative déjà présente, notamment lors des modifications ou révisions de schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT vont à l'encontre de l'esprit de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier actuel de consultation et les courts délais impartis aux MRC du Bas-Saint-Laurent rendent difficiles toute analyse en profondeur des documents d'orientations ainsi que toute participation significative à leur renouvellement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie appuie la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent dans ses démarches;

**QUE** la MRC de La Matanie signifie son insatisfaction auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire eu égard au processus de consultation et ainsi qu'au contenu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

**QUE** la MRC de La Matanie demande à ce même Ministère de prolonger la période de consultation sur le renouvellement des OGAT afin de permettre à l'ensemble des MRC et municipalités du Bas-Saint-Laurent d'analyser les implications de ce nouveau document;

**QUE** la MRC de La Matanie demande à ce même Ministère de reconsidérer son approche en aménagement du territoire pour les milieux ruraux périphériques, notamment en créant des OGAT distinctes pour ces milieux ou en améliorant significativement la modulation des OGAT selon la typologie réelle des territoires du Québec;

**QUE** la MRC de La Matanie demande la tenue d'une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT suite à la prise en compte des différentes préoccupations municipales exprimées;

**DE** transmettre copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Richard Lehoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 412-06-17**

#### **RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du rapport annuel 2016-2017 est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2016-2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le rapport annuel 2016-2017 dans le cadre de gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 413-06-17**

##### **PLAN D'ACTION 2017-2018 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le plan d'action 2017-2018 du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 414-06-17**

##### **RÉPARTITION DES PROFITS ENGENDRÉS EN 2016 PAR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET FONCIÈRES SUR LES TPI**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice 2016 a permis au service de gestion des TPI de générer un profit net de 68 159 \$, soit un profit de 27 552 \$ provenant des activités forestières et un profit de 40 607 \$ des activités foncières;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 261-2014 constituant le Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières de la MRC de La Matanie, adopté le 25 juin 2014, inclut un mécanisme de répartition des profits tenant compte de leur importance et provenance;

**CONSIDÉRANT QUE** pour cette année, ledit règlement prévoit que soit conservée une part des profits nets au Fonds TPI d'un montant de 10 662 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement prévoit également que le reste des profits nets, soit 57 497 \$, soit réparti entre les municipalités pour des activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières dans les limites de leur territoire municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 57 497 \$, soit une partie des profits engendrés en 2016 par les activités forestières et foncières sur les TPI, comme suit :

Répartition d'une part des profits entre les municipalités		Répartition en fonction des activités dans chaque municipalité, en 2016							
Revenu net pour répartition aux municipalités		Grosses-Roches	Les Méchins	Ste-Paule	St-Léandre	St-René	St-Jean-de-Ch.	Ste-Félicité	Total
Revenu net des activités forestières	27 041 \$	3 954 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	23 087 \$	0	27 041 \$
	%	14.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	85.4%	0.0%	100.0%
Revenu net des autres activités (foncier)	30 455 \$	320 \$	7 224 \$	4 252 \$	17 591 \$	996 \$	73 \$	- \$	30 455 \$
	%	1.1%	23.7%	14.0%	57.8%	3.3%	0.2%	0.0%	100%
<b>Montant total selon distribution établie</b>	<b>57 497 \$</b>	<b>4 274 \$</b>	<b>7 224 \$</b>	<b>4 252 \$</b>	<b>17 591 \$</b>	<b>996 \$</b>	<b>23 160 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>57 497 \$</b>

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général par intérim soient et sont autorisés à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 415-06-17**

#### **COMPENSATION MUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES 2016**

**CONSIDÉRANT** le contrat de vente de bois sur pieds des TPI de la MRC de La Matanie, signé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 entre la MRC et la SER-des-Monts stipule qu'une compensation, correspondant à 1,50 \$ par mètre cube solide (m<sup>3</sup>s) récolté dans chaque municipalité, doit leur être versée en début de saison;

**CONSIDÉRANT** ces sommes servent, entre autres, à compenser les municipalités pour l'utilisation des chemins lors du transport des bois sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants sont calculés avant la récolte, ils seront ajustés en fin de saison lors du dépôt aux municipalités de leur part des profits de la redevance sur les bois;

**CONSIDÉRANT QUE** pour 2016, deux municipalités ont fait l'objet d'une récolte forestière et qu'un seul versement sera fait étant donné le début tardif des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement d'une compensation municipale d'un montant de 3 421,50 \$ à la municipalité de Grosses-Roches et d'un montant de 19 969,50 \$ à la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, selon la compilation finale des volumes pour 2016 :

	m <sup>3</sup> s	Taux	Total
Grosses-Roches	2 281	1,5 \$	3 421,50 \$
Saint-Jean-de-Cherbourg	13 313	1,5 \$	19 969,50 \$
<b>Total</b>	<b>15 594</b>		<b>23 391,00 \$</b>

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général par intérim soient et sont autorisés à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 416-06-17**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR RENAUD SIMARD COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Renaud Simard de Sainte-Félicité à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Renaud Simard comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 22 juin 2017, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Renaud Simard à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Renaud Simard soit rattaché à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 417-06-17**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR TOMMY MARCEAU COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Tommy Marceau de Sainte-Félicité à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Tommy Marceau comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 22 juin 2017, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Tommy Marceau à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Tommy Marceau soit rattaché à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 418-06-17**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHAEL GAGNON COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 22 DE LES MÉCHINS**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Michael Gagnon de Les Méchins à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Michael Gagnon comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 22 juin 2017, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Michael Gagnon à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Michael Gagnon soit rattaché à la caserne de Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 419-06-17**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR JASON DAMIEN COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 14 DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Jason Damien de Saint-René-de-Matane à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Jason Damien comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 22 juin 2017, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Jason Damien à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Jason Damien soit rattaché à la caserne de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 420-06-17**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN GAGNON COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 14 DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Jean-Sébastien Gagnon de Saint-René-de-Matane à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Jean-Sébastien Gagnon comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 22 juin 2017, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Jean-Sébastien Gagnon à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Jean-Sébastien Gagnon soit rattaché à la caserne de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 421-06-17**

##### **SRSI – AUTORISATION ACHAT HABITS DE COMBAT INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le SRSI doit procéder à l'achat de douze (12) habits de pompier et à quatre (4) habits d'officier ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture des soumissions le 24 mai 2017, deux (2) soumissionnaires ont répondu de façon conforme, soit Aréo Feu (29 148,64 \$, avant taxes) et L'Arsenal (25 328,00 \$, avant taxes);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser l'achat d'habits de combat incendie pour le Service régional de sécurité incendie, douze (12) pour pompiers et quatre (4) pour officiers, auprès de l'entreprise L'Arsenal au coût de 29 120,87 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **VARIA**

- a) Telus, couverture cellulaire
- b) Info – fermeture caserne
- c) Subvention FARR (projets inter-MRC)
- d) GRH
- e) Co.Mode Verte

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne pose des questions sur la gestion des redevances sur l'exploitation du sable et du gravier dans les municipalités de La Matanie.

#### **RÉSOLUTION 422-06-17**

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet  
André Morin

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le directeur général par intérim  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet  
André Morin